

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETTIN JUIN 2026



SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES3

0. INTRODUCTION.....4

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....4

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES4

I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES5

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS.....5

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES5

II.2. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'ENFANTS TUÉS8

II.3. DES FEMMES BATTUES ET/OU BLESSÉES.....9

III. CONCLUSION11

ACRONYMES

CDS : Centre de santé

FBu : Francs burundais

OPJ : Officier de police judiciaire

TGI : Tribunal de grande instance

MEFEPDS

0. INTRODUCTION

Ce bulletin intitulé « **Femme abusée, nation déchirée** » répertorie les violations des droits humains commises à l'encontre des femmes, des filles et des enfants au Burundi durant le mois de juin 2026. Il met en lumière les différentes formes de violences documentées au cours de cette période, notamment les violences sexuelles, les féminicides, les homicides d'enfants ainsi que les violences physiques infligées aux femmes.

Au total, ce bulletin documente **14 cas** dont **1 cas** de viol de femme, **1 cas** de viol sur mineure, **8 femmes** et filles tuées, **2 enfants** tués, ainsi que **2 femmes** battues et/ou blessées.

À travers ces cas, ce document vise à attirer l'attention des autorités compétentes, des organisations de défense des droits humains et de l'opinion publique sur la persistance des violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants, et sur la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention, de protection des victimes et de lutte contre l'impunité.

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES

Une femme victime de viol en commune Bubanza, province de Bujumbura

Le 12 juin 2026, une femme a été victime d'un viol à son domicile sur la colline Mitakataka, sous-colline Kanombe. Selon son témoignage, les faits se seraient produits alors qu'elle se trouvait seule à la maison, son mari étant absent.

La victime aurait immédiatement alerté les voisins en criant, ce qui a permis son secours rapide. Elle a ensuite été prise en charge dans une structure de santé afin de recevoir des soins appropriés.

Deux jours plus tard, l'auteur présumé a été arrêté par un OPJ avant d'être remis en liberté le lendemain.

I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fille victime de viol en commune Mugere, province de Bujumbura

Le 16 juin 2026, une élève âgée de 17 ans, identifiée sous les initiales I.R. et scolarisée au Lycée Communal de Kabezi, a été victime d'un viol dans des circonstances particulièrement préoccupantes. Alors qu'elle regagnait son domicile après les cours, elle a rencontré un conducteur de moto-taxi de sa connaissance, prénommé Gamaliel, qui l'a invitée à partager un repas à son domicile.

Au cours de cette soirée, les deux jeunes gens ont consommé de la nourriture puis des boissons alcoolisées, avant que la victime ne passe la nuit sur place. À son réveil le lendemain matin, elle a constaté avoir été violée pendant son sommeil.

Alertés du lieu où leur fille avait séjourné, ses parents se sont rendus sur place pour la récupérer, mais ont constaté que l'auteur présumé des faits avait déjà pris la fuite. Après que la victime leur eut relaté les événements, la famille a saisi les autorités policières compétentes. À ce jour, l'agresseur demeure introuvable, aucune arrestation n'ayant pu être effectuée.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province de Gitega

Le 10 juin 2026, le corps sans vie d'une jeune femme de 24 ans, Evelyne Ndayizeye, a été découvert sur les rives de la rivière Nyakijanda, au pied de la colline Macu.

Selon des témoins, la victime aurait été retrouvée ligotée, avec son téléphone à proximité du corps. Les circonstances exactes de sa mort restent pour l'instant inconnues.

D'après sa famille, Evelyne Ndayizeye avait quitté son domicile le 9 juin pour rencontrer une personne non identifiée et n'était plus revenue. Elle a été inhumée le jour même de la découverte de son corps, tandis qu'aucun suspect n'a encore été arrêté.

Une femme tuée en commune Butihinda, province de Buhumuza

Le 10 juin 2026, une femme nommée Imelde Banyansekeru a été violemment agressée sur la colline Ngara. Elle a succombé à ses blessures après avoir été accusée de sorcellerie par plusieurs individus.

Selon les informations recueillies, quatre hommes auraient participé à cette agression, affirmant que la victime serait à l'origine de maladies survenues au sein de leurs familles. Ils l'auraient ensuite violemment passée à tabac jusqu'à ce qu'elle perde la vie.

Le TGI de Butihinda a condamné les auteurs à dix ans de prison, assortis d'une indemnisation de 100 millions de FBu en faveur de la famille de la victime, ainsi qu'une amende destinée à l'État. Les condamnés avaient d'abord nié les faits avant de reconnaître avoir frappé la victime, sans intention de la tuer.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ntahangwa, province de Bujumbura

Le 12 juin 2026, le corps sans vie d'une jeune femme a été découvert dans une zone boisée de la cellule 5 du quartier Bukirasazi, en zone Kinama. Aucun document ni objet permettant de l'identifier n'a été retrouvé sur elle.

Selon des habitants, la victime aurait été agressée sexuellement avant d'être étranglée. Ils estiment également qu'elle aurait été tuée ailleurs, puis que son corps aurait été abandonné sur les lieux où il a été découvert. Alertées, les autorités administratives et la police se sont rendues sur place avant de faire transférer le corps à la morgue.

Ces habitants regrettent que les autorités n'aient pas rendu publique la découverte du corps afin de permettre à d'éventuels proches de l'identifier. Ils demandent que la victime ne soit pas inhumée avant son identification et réclament l'ouverture d'une enquête approfondie pour retrouver les auteurs de ce meurtre.

Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune et province de Gitega

Le 17 juin 2026, vers 15 heures, le corps sans vie de Bernadette Irankunda, âgée de 24 ans, a été découvert dans sa chambre sur la colline Muremera, zone Giheta. La jeune femme aurait été retrouvée pendue à une poutre du plafond.

Selon des sources locales, les circonstances de ce décès suscitent des interrogations. Des témoins affirment que le corps présentait une position inhabituelle ainsi que des blessures au niveau du cou et du dos, laissant penser à une possible agression avant la mise en scène d'un suicide.

Dans le voisinage, certains habitants s'étonnent par ailleurs qu'aucun membre de la famille n'ait été entendu ou interrogé dans le cadre de ce dossier.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Cibitoke, province de Bujumbura

Le 21 juin 2026, une jeune femme, Annonciate Niyonzima, originaire de Gitohera, a été retrouvée morte dans des circonstances tragiques. Selon sa famille, elle aurait été tuée après avoir répondu à l'appel d'un homme avec qui elle entretenait une relation. Ses proches affirment qu'elle était enceinte de cet homme.

La famille indique que le corps sans vie de la jeune femme a été retrouvé dans une brousse, nu et présentant des traces de violence à la tête. Elle affirme également qu'Annonciate aurait été victime d'une agression sexuelle avant sa mort. Ses proches dénoncent la lenteur de l'enquête et demandent davantage d'efforts pour identifier les responsables.

La famille d'Annonciate Niyonzima réclame justice et appelle les autorités à faire toute la lumière sur cette affaire.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province de Gitega

Le 24 juin 2026, Francine Nduwayezu, une jeune femme de 24 ans, est décédée dans une chambre d'un hôtel situé au quartier Shatanya. Originaire de la commune Nyabihanga, elle était enceinte et poursuivait ses études.

Selon les premières informations recueillies sur place, elle s'était présentée à l'hôtel comme une cliente ordinaire. Après lui avoir attribué une chambre, un employé est revenu pour son enregistrement et l'a retrouvée sans vie, sans signe apparent permettant d'expliquer immédiatement les circonstances du décès.

Cependant, des informations en provenance de Gitega indiquent qu'elle aurait été tuée par étranglement. Deux employés de l'établissement ont été interpellés et une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances exactes de sa mort.

Une femme tuée en commune Ntakangwa, province de Bujumbura

Le 27 juin 2026, une femme prénommée Evelyne a été tuée à son domicile par son mari, Ibrahim, surnommé Boaz, en zone Kinama. Selon les premières informations, elle aurait été égorgée au cours d'un drame conjugal survenu au sein du foyer.

Après le crime, le corps de la victime aurait été dissimulé dans la maison familiale pendant environ deux jours, avant que le suspect ne se présente de lui-même aux services de police de la zone Kinama.

Selon des proches, le couple s'était récemment reformé, le mari ayant récupéré son épouse environ deux mois auparavant, après une séparation liée à des violences conjugales persistantes au sein du foyer.

Une femme tuée en commune Bubanza, province de Bujumbura

Le 28 juin 2026, une femme âgée a été retrouvée morte sur la colline Mwanda, en zone Muramba, après avoir passé la journée aux champs. Elle avait travaillé en compagnie de son petit-fils de 19 ans.

Selon les autorités locales, la victime aurait été violemment agressée alors qu'elle se trouvait encore aux champs. Elle aurait subi des coups à la tête ainsi que des blessures causées par une machette avant de succomber.

Le petit-fils de la victime est soupçonné d'être impliqué dans ce meurtre et fait actuellement l'objet d'une enquête au commissariat de police de Bubanza.

II.2. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'ENFANTS TUÉS

Un corps sans vie de nouveau-né retrouvé en commune Matana, province de Burunga

Le 7 juin 2026, le corps sans vie d'un nouveau-né a été découvert dans l'enclos d'un ménage sur la colline Migerere, en zone Matana.

À la suite de cette découverte, la police a interpellé sept personnes dans le cadre de l'enquête. Après des examens médicaux, six d'entre elles ont été remises en liberté, tandis qu'une jeune femme de 20 ans, Chancella Arakaza, a été maintenue en détention au cachot de la police communale de Matana.

Le chef de zone Matana, Désiré Niyongabo, a confirmé que les premiers résultats de l'expertise médicale ayant été contestés, une seconde expertise a été réalisée dans une clinique de la commune afin de poursuivre les investigations.

Un corps sans vie d'un garçon retrouvé en commune Tangara, province de Butanyerera

Le 23 juin 2026, le corps sans vie d'un adolescent non identifié, âgé d'environ 15 à 17 ans, a été découvert dans une forêt de la colline Nkoto, en zone Taba,

Selon les premières constatations, le jeune garçon aurait été violemment battu avant d'être égorgé. Des habitants estiment qu'il aurait été tué ailleurs, puis que son corps aurait été abandonné dans cette forêt, aucun indice ne laissant penser que le meurtre a été commis sur les lieux.

Alertées par des enfants qui ont découvert le corps, les autorités administratives, la police judiciaire et un médecin se sont rendus sur place avant de transférer la dépouille à la morgue du CDS de Nyarunazi. Les habitants demandent l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'identifier la victime, d'établir les circonstances du crime et de traduire les auteurs en justice.

II.3. DES FEMMES BATTUES ET/OU BLESSÉES

Une femme battue en commune Karusi, province de Gitega

Le 5 juin 2026, Divine, une jeune femme de plus de 20 ans enceinte de trois mois, a été violemment agressée dans la zone de Buhiga. Selon des sources locales, elle aurait d'abord été battue par son compagnon à l'intérieur d'un kiosque dans lequel il l'avait enfermée.

Au cours de l'incident, un voisin qui tentait d'intervenir lui aurait également asséné une gifle, la faisant perdre connaissance. Évacuée vers plusieurs structures de santé en raison de la gravité de son état, la victime a finalement perdu son fœtus.

Le compagnon de Divine ainsi que le voisin mis en cause ont été arrêtés et placés en garde à vue au cachot de la police de la zone Buhiga.

Une femme blessée en commune Karusi, province de Gitega

Le 5 juin 2026, Ancile Kecuru, âgée de plus de 35 ans, a été blessée au bras gauche par son époux lors d'une dispute familiale survenue dans le quartier Nyarurambi, en zone Buhiga. Selon

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN JUIN 2026

des sources locales, l'homme, qui serait rentré chez lui en état d'ébriété, l'aurait attaquée au couteau après l'avoir accusée, sans fondement, d'entretenir une relation incestueuse avec leur fils.

En intervenant pour défendre sa mère, leur fils de 18 ans a été arrêté et placé au cachot de la police de la zone Buhiga.

Selon la victime, son époux souffre d'un alcoolisme chronique et consomme régulièrement du chanvre. Malgré ses affirmations selon lesquelles il aurait été agressé par sa famille, des sources locales indiquent qu'il ne présentait aucune blessure apparente.

III. CONCLUSION

Les cas recensés au cours du mois de juin 2026 témoignent de la persistance des violations graves des droits humains visant les femmes, les filles et les enfants. Les violences sexuelles, les féminicides, les homicides d'enfants ainsi que les agressions physiques continuent de porter atteinte au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la dignité des victimes.

Ces faits révèlent également des défis importants en matière de prévention des violences, de protection des personnes vulnérables et d'accès à la justice. Plusieurs affaires documentées demeurent marquées par des circonstances non élucidées, des auteurs en fuite ou des enquêtes encore en cours, ce qui renforce les préoccupations liées à la lutte contre l'impunité.

Face à cette situation, il est essentiel que les autorités compétentes poursuivent les enquêtes de manière impartiale et diligente, traduisent les auteurs en justice et renforcent les mesures de prévention des violences basées sur le genre et des violences faites aux enfants. La protection effective des droits des femmes, des filles et des enfants demeure une condition indispensable pour la promotion de la justice, de la sécurité et de la cohésion sociale.